

## Brève de recherche [5] : Les autres castrats de la chapelle, sous la plume des Frères Bêche

Le 26/10/2023 par Yseult Martinez

Dans leur manuscrit (BNF, Rés. F 1661), les Frères Bêche mentionnent à plusieurs occasions les Italiens de la musique du roi. Nous proposerons ci-dessous une transcription des différents extraits concernés.

### *Sur le privilège d'être présenté au roi à son passage dans les appartements*

« Tous les musiciens, comme on a vu ci-dessus, étaient présentés au roi à son passage dans les appartements. Cette prérogative qu'ils avaient sur beaucoup d'autres corps de la maison du roi ne laissait pas que d'ajouter une espèce de considération particulière à leur état qui est déjà très honorable par lui-même. Messieurs les premiers gentilhommes de la chambre leurs supérieurs pourraient facilement faire revivre cette ancienne coutume qui ne pourrait être regardée comme une innovation, puisqu'elle existait s'était pratiquée même avant le règne de Louis XIV, selon la tradition des plus anciens du corps, et qui n'a été discontinuée qu'en 1744 pour l'humeur qu'ont pris les sous-maîtres de ce temps-là de ce que on ne leur donnait aucun avis de la réception des nouveaux venus. On remarquera que l'on aime mieux quelque fois ces sortes d'honneur que de l'argent. Il y a bien des corps de la maison du roi qui se voit flattés d'avoir pareille prérogative et il paraît très inutile d'en priver à perpétuité celui de la musique. **Pourquoi Mrs les Italiens seraient-ils les seuls de jouir de cet honneur comme ils en ont joui jusques à présent. Cela paraît humiliant pour les autres, qui ne méritent point de recevoir de mortifications.** » (folio 30)



Programme ANR-21-CE41-0001

*Les castrats. Expériences de l'altérité au siècle des Lumières*

AGENCE NATIONALE DE LA RECHERCHE  
ANR

### *Du rejet des chanteuses*

« En effet on remarquera que depuis l'année 1674 jusqu'à ce moment **24 Italiens qui se sont succédaient les uns aux autres** avec tout au plus le nombre de 7 ou 8 faussets (qui se sont succédés aussi), et les pages de la musique, ont suffi pour faire complètement le service journalier de la chapelle. » (folio 32)

Bien que Bèche indique ici 1674, ce n'est semble-t-il pas avant 1675 qu'Antonio Bagniera, le premier castrat italien à intégrer la chapelle du roi, se voit recevoir parmi les chantres. C'est en tous cas ce qu'indique l'*Etat de la France* de 1692 (éd. N. Besongne, Paris, G. de Luyne, tome I, page 45). L'édition de 1698 mentionne quant à elle l'année 1676 (tome I, page 44), tandis que ses lettres de naturalité, obtenues en 1720, font référence à 44 ans de service (voir notre billet précédent consacré à Bagniera).

Dans la marge du folio 42, Bèche fournit une liste "mise à jour" des Italiens de la chapelle (écrite à l'envers). On dénombre alors 27 individus : « Antonio [Bagniera], Favalli, Joseph [Nardi], Philippe [Santoni], Tomas [Carli], Hiacinte [Mazza], Rodolphe [Ridolfi], Paccini, Francisque [La Fornara], Jérôme [Faggiolino], Dominique [Flavoni], Dota, Falco, Ayouto, Albaneze, Rosa, Ciampalanti, Olivini, Brouni, Spirelli, Rinaldi, Rosseti, Silvestre, Josephini, Ramponi, Butelli, [dernier nom illisible] ». Marcelle Benoît mentionne également Toricelli et Floriselli, vraisemblablement arrivés en 1694 en même temps que Hyacinthe Mazza et Ramponi, mais nous n'avons trouvé nulle autre trace de leur passage à la chapelle ou à la chambre.

- « 1722, 3 septembre, Versailles : brevet qui permet à **Antonio Toricelli**, de la musique de la chapelle de sa Majesté, d'aller à Venise pendant 6 mois. » (A.N., O/1/66 fo 302, cité par M. Benoit, *Musiques de cour*, vol.2, p. 324). N.B. *Dans la nomenclature établie par M. Benoit, figure parmi les « musiciens ordinaires et extraordinaires ».*
- « 1724, 1<sup>er</sup> septembre, Fontainebleau : ordonnance de décharge à Me Antoine Hebert, trésorier des Menus Plaisirs et affaires de la chambre, pour payer à Joseph Nardi et au Sr Antier, chantres de la chapelle musique, la somme de 900 lt, savoir aud. Nardi 200 lt et aud. Antier 700 lt, pour les gages attribués à la charge de **feu Pierre Floriselli**, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1723 jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier dernier. » (A.N., O/1/68, fo 464, cité par M. Benoit, *ibid.*, p. 342). N.B. *Figure parmi les « chantres de la chapelle et de la chambre ».*



Et d'y revenir plusieurs pages après :

« Les Srs **Ramponi** et l'abbé **Buttelli** ayant quitté le service du roi à sa chapelle pour s'en retourner aux pays étrangers, il ne faut plus les confondre avec les autres qui ne forment que le nombre de vingt Italiens. Et qui depuis un siècle entier se succèdent les uns aux autres. Ont suffit par leurs extrême assiduité et leurs longs services à remplir avec distinction à la chapelle, la partie de dessus ~~soit tant pour les chœurs que pour les récits~~. Tant pour les récits que pour les chœurs. On pourrait en avoir un plus grand nombre que celui que l'on a, et cela ne serait certainement pas ruineux. Il n'y a qu'à les bien payer ~~on a aura de bons~~ et il en viendra de bons. Sous le règne de Louis 14 et celui de Louis 15 on leur a adjoint quelques fois des personnes qui chantaient le fausset, mais très peu. D'ailleurs cela est d'un très mauvais usage et les Italiens valent mieux parce que les voix des faussets ne sont ni agréables, ni si durables que les leurs.

La retraite des Srs **Francisque, La Fornara, Jérôme Fagollini**, et celle de l'abbé **Dotta**, ayant causé un grand vide dans la partie des dessus, fit ~~imaginer~~ en 1762 à Mrs les gentilhommes de la chambre un projet d'admettre des femmes à la chapelle tant pour les chœurs que pour les récits, afin de ne pas être obligé à l'avenir d'envoyer chercher des Italiens. Ce projet n'a pas eu lieu parce que le roi ne l'a pas voulu, comme nous l'avons dit ailleurs. Et on a été obligé, moyennant cela d'envoyer chercher en Italie les ci-dessus nommés, Mrs **Spirelli, Olivini et Brouni**. On aurait dû en emmener davantage.

Nous venons de dire que 20 italiens ont suffit pendant un siècle entier. Il n'en aurait pas été de même si à leurs places on y avait admis des femmes. Il y en aurait peut-être eu plus de 400, dans cet espace de temps susdit. Et sans parler de la somme énorme que cela aurait couté au roi, ni de l'indécence qu'il y aurait eu ; on n'a qu'à faire réflexion sur les modiques services que l'on en aurait tiré, soit par les incommodités de tous les mois, soit par les couches, soit par l'indolence perpétuelle et le caprice naturel des femmes, en vérité ce projet n'avait pas le sens commun.

Grâce à Dieu, il n'a pas réussi. Encore une fois on n'a qu'à faire venir un plus grand nombre d'Italiens et les bien payer, on en aura d'excellents et cela ne coutera pas tant que des femmes. »  
(folio 106)

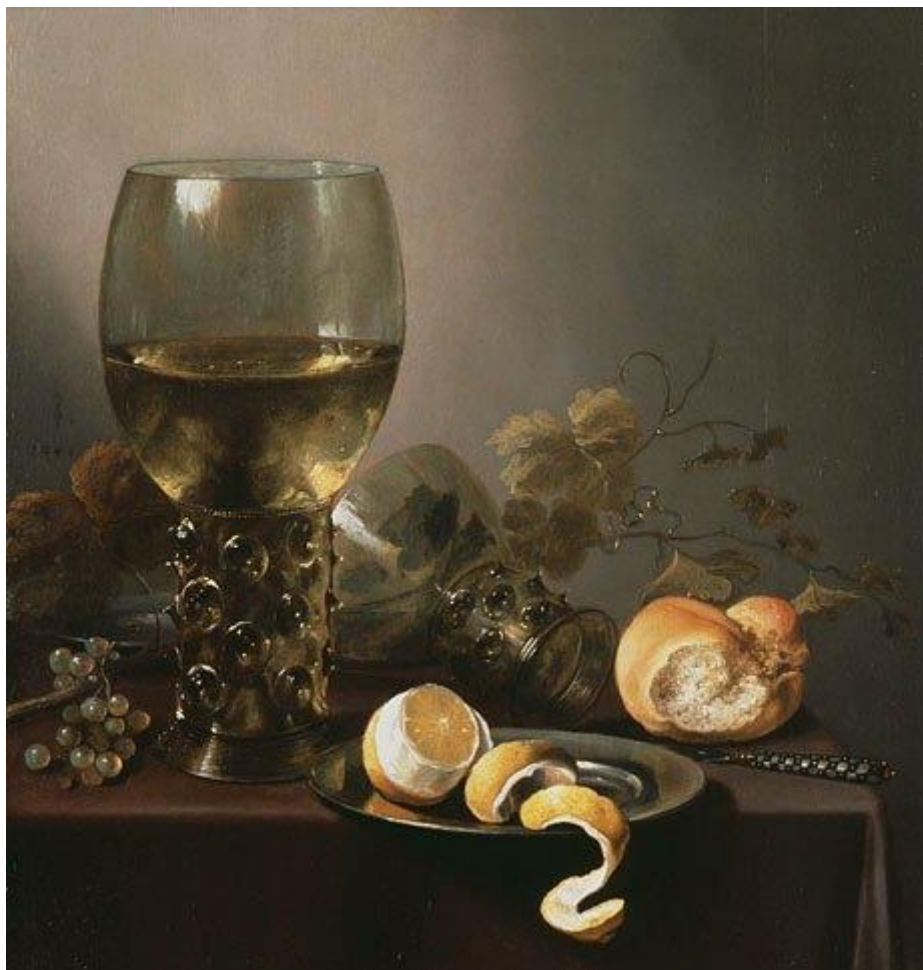
### *Thomas Carli témoigne de l'inflation*

« [...] parce que les vivres et toutes autres choses nécessaires étaient à un prix extraordinairement bas jusque là que (**selon le dire du Sr Thomas** reçu à la musique avant l'année 1680 et mort en 1751 ainsi qu'au dire de plusieurs autres musiciens à peu près de ce temps là), la [mesure?] de vin qui sans compter les entrées revient aujourd'hui à 150 ou 160 livres, ne valait alors que 30 livres et dans les mauvaises années que 40 livres tout au plus. Il y a actuellement 29 ans qu'une chambre dans la petite place valait 60 livres de loyer ; elle vaut aujourd'hui 120 livres ainsi de toute le reste. »  
(folio 42)

Programme ANR-21-CE41-0001

**Les castrats. Expériences de l'altérité au siècle des Lumières**

AGENCE NATIONALE DE LA RECHERCHE  
**ANR**



Nature morte, Pieter Claesz, 1646

### *De la bonne moralité des Italiens de la chapelle*

« [...] les Sr **Antonio, Favalli, Joseph, Thomas**, et autres musiciens anciens qui étaient depuis longtemps à la musique avant que le roi Louis 14 vint s'établir à Versailles, tous reconnus pour de très honnêtes gens et mêmes très pieux, ont toujours attesté la vérité de ce fait. » (folio 85)

### *Petite histoire des castrats de la chapelle*

« Ce fut environ en l'année 1673/4 [*réécrit dessus - cette date est fausse, les cinq Italiens arrivent en France à la toute fin de l'année 1679, comme l'indique notamment le Mercure Galant*] que Louis Le Grand fit venir d'Italie pour sa musique de la chapelle les 5 italiens **Joseph, Favalli, Philippe, Thomas et Ramponi**. Tous possédant de très belle voix, leurs talents, leurs bonnes mœurs et leur grande

Programme ANR-21-CE41-0001

*Les castrats. Expériences de l'altérité au siècle des Lumières*

AGENCE NATIONALE DE LA RECHERCHE  
**ANR**

assiduité au service de la chapelle leur attirèrent la bienveillance et les bontés de ce grand prince. Entre autres grâces que sa majesté leur accorda, ils obtinrent de lui une permission de chasse perpétuelle à Fontainebleau pour tous les voyages que le roi y faisait tous les ans, et surtout celle de tuer un sanglier entre eux cinq, une fois seulement chacun de cesdits voyages. Il avait la bonté au commencement de leur demander en passant dans la galerie dudit Fontainebleau s'ils avaient tué le sanglier en leur disant seulement ces mots. Hé bien ! est il mort. Les italiens lui répondaient toujours que non. Vous verrez, dit un jour le roi, que je serai obligé de leur prêter mon vautrait\* pour qu'ils puissent en venir à bout. Le Sr Bontemps premier valet de chambre du roi dans ce temps là et qui aimait beaucoup ces italiens saisit ce moment pour engager sa majesté d'ordonner que quelques personne de son vautrait leur procura la satisfaction de tuer ledit sanglier, représentant qu'ils ne pourraient jamais y parvenir sans cela. Je le veux bien, répondit (folio 100)

[dans la marge : faire note du cerisier qu'ils appelaient le cerisier du roi]

\*Équipage important composé de chiens courants spécialisés dans la chasse du sanglier (s.v. "vautrait", CNRTL)



Chasse au sanglier, Frans Snijders, Museum Rockoxhuis, c. 1620-1630.

[les folios 101 et 102 sont demeurés vierges - la transition entre les folios 100 et 103 semble lacunaire]

(folio 103) qui les mettait très à leur aise. En général ils ne sont pas si bien aujourd'hui à cause de la prodigieuse augmentation des denrées. Ils ont tous vécu jusqu'au-delà de 90 ans ~~très longtemps~~ ~~et ont tous passé l'âge de 90 ans.~~ ensuite sont venus sous le même règne les Srs **Hiacinthe**, l'abbé **Buttelli**, **Paccini** et **Rodolphe** et l'abbé Buttelli n'a pas resté au service et est retourné dans son pays où il est mort très vieux environ en l'année 1754. Tous les susdits Italiens ont tous été l'exemple du zèle et de la plus grande assiduité au service du roi. Il semblait qu'ils ne faisaient qu'une même famille. Le Sr **Antonio** quoique d'une autre nation a toujours vécu avec eux et paraissait même en être le chef. Ils avaient acheté sous ledit règne ~~un jardin au Grand Montreuil~~ un terrain au grand Montreuil où ils firent bâtir une maison dans laquelle ils établirent tous leur domicile. Ils

arrangèrent très bien leur jardin au bout duquel ils firent mettre d'une manière assez pompeuse la figure de Louis 14. Sa majesté ne dédaigna pas même un jour qu'elle chassait à fausse dépense (?) d'aller voir leur maison. Mr le duc et Madame la Duchesse de de Bourgogne Philippe 5 roi d'Espagne, Mr le duc et Me la duchesse de Berri leurs ont fait le même honneur plusieurs fois sous cedit règne. La curiosité n'emporte pas toujours les princes à faire cet honneur là à tout le monde. Les artistes, surtout quand ils sont honnêtes gens, ont l'avantage de l'emporter souvent sur des gens tirés, parce que cela ne tire à aucune conséquence. Le roi Louis quinze aujourd'hui notre auguste maître y a été dans son enfance plusieurs fois sous la conduite de Me la duchesse de Ventadour son illustre gouvernante. Les princes et princesses ci-dessus nommés y avaient pris le divertissement du jeu de boule, et c'était les Italiens qui avaient l'honneur de les ramasser et de leur présenter. Tout cela fait trop d'honneur à messieurs les Italiens, et même à notre état de musicien pour ne pas être rapporté. Il est bon d'en garder note pour en perpétuer le souvenir.



La Maison des Italiens, au Grand Montreuil (actuel 18, rue du Champ-Lagarde) - la propriété a toutefois été largement remaniée après son rachat par la Comtesse d'Argenson (1751), voir notre billet consacré aux archives de la famille d'Argenson.

En 1719 l'âge avancé des Srs **Antonio, Favalli, Joseph et Thomas** détermina Mr le Régent de faire venir de nouveaux italiens et ce fut les Srs **Francisque La Fornara, Dominique Flavoni, et Jérôme Flagollino** (sic) dont la voix et les talents les firent choisir pour succéder à la chapelle aux ci-dessus nommés. En 1737 les Srs **Falco** et l'abbé **Dotta**, sont venus à la musique de la chapelle.

(folio 104) En 1747 le sieur **Paccini** ayant cessé depuis longtemps de chanter, et la vétérance accordée au Sr **Rodolphe** qui a été le dernier possesseur de la susdite maison, ayant diminué le nombre des Italiens à la chapelle, le sieur **Dominique** fut chargé par ordre du roi d'aller en Italie chercher de nouveaux sujets. Et il emmena en France les Srs **Ciampalanti** mort en 1760, **Albaneze, Ayouto, et Rosa**. ~~La retraite du Sr Dominique~~ En l'année 1765, la retraite des Sr **Dominique Flavoni, Francisque La Fornara, Jérôme**, fit prendre le parti de faire venir les Srs **Spirelli, Olivini et Brouni**. En l'année 1739 Mr le marquis de Montmorin gouverneur capitaine

des chasses de Fontainebleau et petit fils du précédent ci-dessus nommé avant voulu abolir la permission de chasse dont Mrs les Italiens étaient depuis si longtemps en possession, ces messieurs prirent la liberté de présenter un mémoire au roi à ce sujet. **Sa majesté qui a toujours aimé les italiens de sa musique eut la bonté de répondre** qu'ils en avaient le droit parce que c'était un ancien usage et qu'il voulait que cela fut toujours continué à cesdits Italiens. »

### *Des meilleurs d'entre eux...*

« [...] parmi tous les susdits nommés il y en a 4 qui ont possédé l'art de chanter au degré le plus éminent. Ce sont les Srs **Antonio, Favalli Joseph, Paccini et Francisque La Fornara. Leurs rares talents ont fait l'amusement et l'admiration de toute la cour.** Les siècles sont avares de sujets de ce rang là. L'auteur de ces notes historiques a encore entendu ledit Sr Francisque La Fornara et il ose attester avec la plus grande vérité qu'il n'a jamais entendu chanter ~~avec plus de noble~~ plus agréablement et avec plus de noblesse que le dit Sr Francisque. Il serait bien à désirer qu'il y en eut toujours un pareil à la musique de la chapelle du roi, ça serait un beau modèle pour les autres et les sujets ne manqueraient pas d'acquérir infiniment en ayant le bonheur de l'entendre. Ledit Francisque a servi pendant 45 ans et a été l'exemple du plus grand zèle et la plus assiduité au service de la chapelle du roi. Malheureusement il ne chante plus. » (folio 105)

### *À propos des pensions*

« Les pensions des italiens qui avaient été fixées pour chacun d'eux à la somme de 800 livres par Louis 14 ont été sous ce règne ci à quelques uns d'entre eux poussées à la somme de 1200 livres. Cela est bien juste, car toutes les denrées &c. sont montées à un prix excessif et la valeur de l'argent est au contraire bien diminuée depuis ce temps là, ainsi on ne leur a pas fait une grande grâce.

Lorsque Mrs les Premiers gentilhommes de la chambre sont devenus nos supérieurs à la musique de la chapelle ils ont demandé que dans la réunion des fonds de la musique de la chapelle et de celle de la chambre qui font en tout la somme de 320 000, l'on y réunit aussi **les fonds particuliers des pensions des Italiens** afin d'en pouvoir faire la distribution à leur gré. Mais Mr de St Florentin, ministre et secrétaire d'état au département de la maison du roi, et de qui la distribution desdites pensions dépend entièrement, s'est formellement opposé à la dite demande ... et en a demeuré toujours le maître. Il a peut-être pensé que si les fonds des dites pensions venait à être réuni, et cesser par là d'être distingué du fond des 320 000 livres **les Italiens pourraient fort bien en être frustrés par la suite.** ~~Il faut remarquer que les ministres qui ont le département de la maison du roi en doivent être les protecteurs et lesdits Italiens feront toujours très bien de demander ladite protection et de la conserver avec soin et pour cause. Il faut bon être sous les ailes d'un ministre.~~ » (folio 105)